



# LES DOSSIERS DU CAFEMAS



Centre d'Analyse des Formations des Emplois  
des Métiers de l'Animation et du Sport

**N°1 DÉCEMBRE 2012**

## La filière STAPS en 2012 Entre visée académique et insertion professionnelle...

En collaboration avec la DGESIP<sup>1</sup> et grâce aux données issues du SIES<sup>2</sup>, le CAFEMAS dresse ici une synthèse de quelques caractéristiques de la filière « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » (STAPS) en 2012. Il s'agit ici d'une première photographie des formations, prélude à un prochain dossier centré sur l'insertion professionnelle.

Le CAFEMAS propose cette synthèse en trois parties. La première s'intéresse aux composantes et aux étudiants en STAPS. Elle présente ainsi une vision globale de la filière. La seconde partie traite des formations de niveau Licence, Master et Doctorat (LMD). Les Licences « Éducation et Motricité » et « Entraînement Sportif » y font l'objet d'un focus particulier au vu des problématiques actuelles d'insertion. Enfin, la dernière partie porte sur les formations universitaires professionnalisantes, DEUST et Licences Professionnelles.

### LES STAPS EN FRANCE: UNE OFFRE DE FORMATION ÉTENDUE AU SEIN DE COMPOSANTES TRÈS DIFFÉRENTES

#### ► Panorama des universités et lieux de formation

Si, dès les années 1970, les activités physiques et sportives se sont progressivement installées au sein de l'enseignement supérieur<sup>3</sup>, ce n'est qu'en 1984 qu'elles connaissent un essor durable dans le paysage universitaire français (cf encart page suivante).

Actuellement, sur les 81 universités (établissements publics d'enseignement) recensées en 2012, 45 d'entre elles et deux établissements privés<sup>4</sup> disposent d'une composante STAPS au sein des diverses disciplines enseignées. Par conséquent, elles constituent une filière de formation à part entière. La diversité actuelle de ces établissements lui confère une large couverture sur le territoire et ce, depuis le milieu des années 1990, lorsque celle-ci s'est considérablement étendue. Deux composantes particulières s'ajoutent également à cette offre: l'École Nationale Supérieure de Cachan qui assure notamment la formation de chercheurs et d'enseignants en EPS puis l'université de la Nouvelle-Calédonie qui ne dispose pas officiellement de composante STAPS mais qui délivre malgré tout un diplôme de celle-ci<sup>5</sup>.

**40 330**  
étudiants  
en STAPS  
en 2011-2012



1) Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle.

2) Sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques.

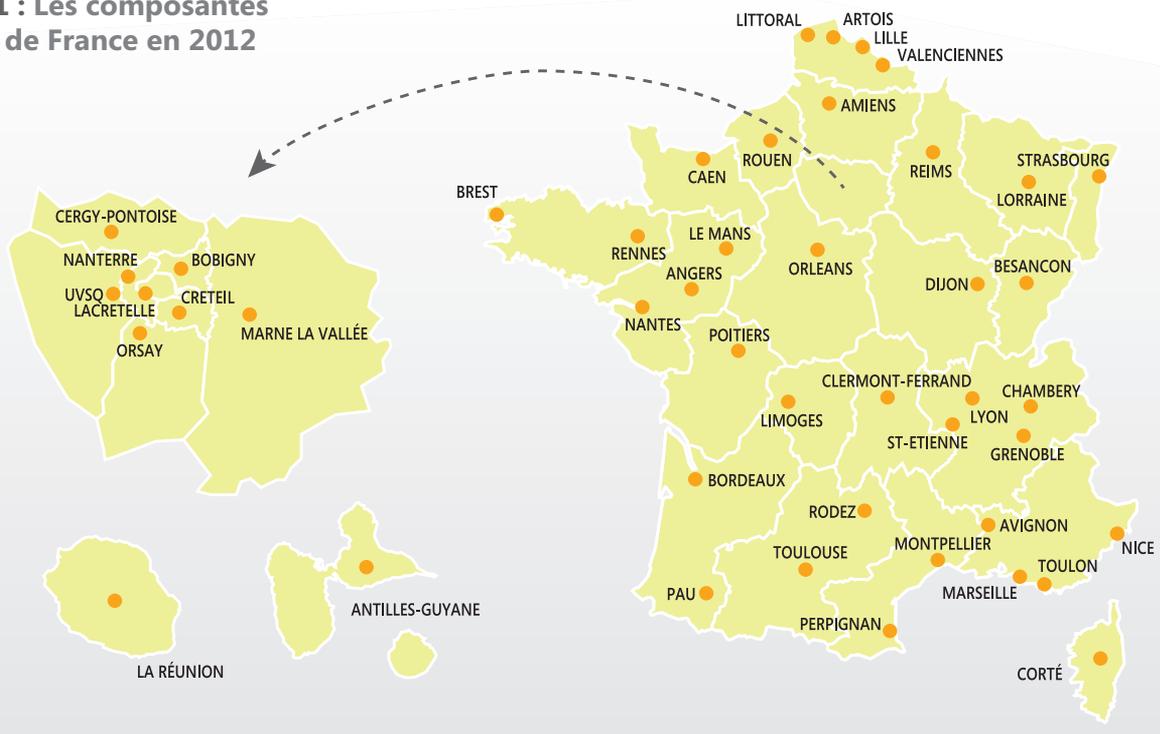
3) Le DEUG STAPS découle de l'arrêté du 11 avril 1975, la Licence émane de l'arrêté du 7 juillet 1977 et la Maîtrise résulte de l'arrêté du 4 mai 1981.

4) Nous faisons référence ici à l'École Supérieure des Métiers du Sport de Cergy-Pontoise (ILEPS) et à l'Institut de Formation en Éducation Physique et en Sport d'Angers (IFEPSA).

5) Il s'agit du DEUST AGAPSC qui vise à former des personnes exerçant des fonctions d'animation dans le champ des activités sportives ainsi que des fonctions de gestion des structures organisant ces pratiques.

# LES DOSSIERS DU CAFEMAS

## ► Carte 1 : Les composantes STAPS de France en 2012



**Carte 1 - Remarque :** Ne figurent pas sur la carte les sites délocalisés de formation qui, face à la poussée démographique des années 1990, ont été ouverts pour absorber l'afflux d'étudiants de première année. Ces sites n'ont pas d'autonomie particulière car ils relèvent directement des universités dont ils dépendent.



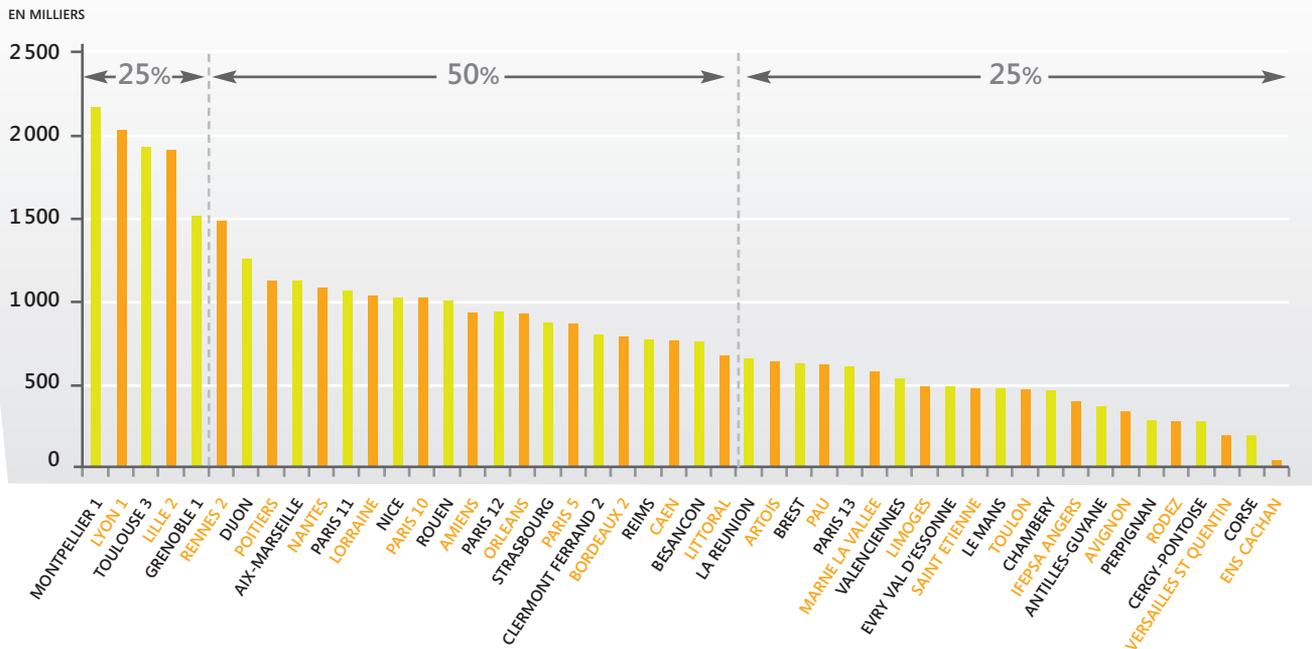
© Fotolia

**La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984 (loi n°84-52) a impulsé un nouvel élan dans le processus d'intégration universitaire des STAPS.** Cette loi, dite loi Savary, a notamment abouti au changement d'appellation des Unités d'Enseignement et de Recherche (UER), alors créées par la « loi Faure » de 1968, en Unités de Formation et de Recherche (UFR). Dans le cadre d'un « service public d'enseignement supérieur », les UFR associent des départements d'enseignement à des laboratoires ou centres de recherche. A cette même période, on assiste également à la création de la section STAPS auprès du Conseil National des Universités en constituant la 74<sup>e</sup> section universitaire. Cette reconnaissance institutionnelle a permis le recrutement d'Enseignants Chercheurs, de Maîtres de Conférences et de Professeurs d'Université.

## ► Une répartition très inégale au sein des composantes STAPS

L'examen du nombre d'étudiants des différentes composantes montre des inégalités très fortes en termes d'effectifs. En effet, la figure 1 montre que les cinq plus grosses composantes (Montpellier 1, Lyon 1, Toulouse 3, Lille 2 et Grenoble 1) accueillent à elles seules un quart de l'effectif global. À titre de comparaison, il équivaut au cumul des 22 « plus petites universités » recevant des étudiants en STAPS. Lorsque l'on s'intéresse à la relation « formation-emploi », le déploiement géographique des composantes soulève des interrogations quant aux stratégies et aux politiques développées par les universités. En effet, si certaines d'entre elles se regroupent au sein de PRES<sup>6</sup> pour proposer une offre de formation à l'échelle territoriale et une visibilité internationale des laboratoires de recherche, les besoins en emploi du secteur sportif relèvent principalement d'une logique nationale ou inter-régionale. Les diverses spécialisations de la filière STAPS ne peuvent bénéficier en tout lieu d'un même adossement à la recherche ou d'un même tissu professionnel de qualité. Des complémentarités sont à rechercher au plan national.

► **Figure 1 : Les effectifs STAPS par composante en 2012**



**Fig.1 - Lecture :** L'université de Montpellier accueille 2175 étudiants en STAPS alors que la moyenne nationale est de 814. A l'inverse, les universités de Corté et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines sont les plus petites composantes avec respectivement 207 et 208 étudiants.

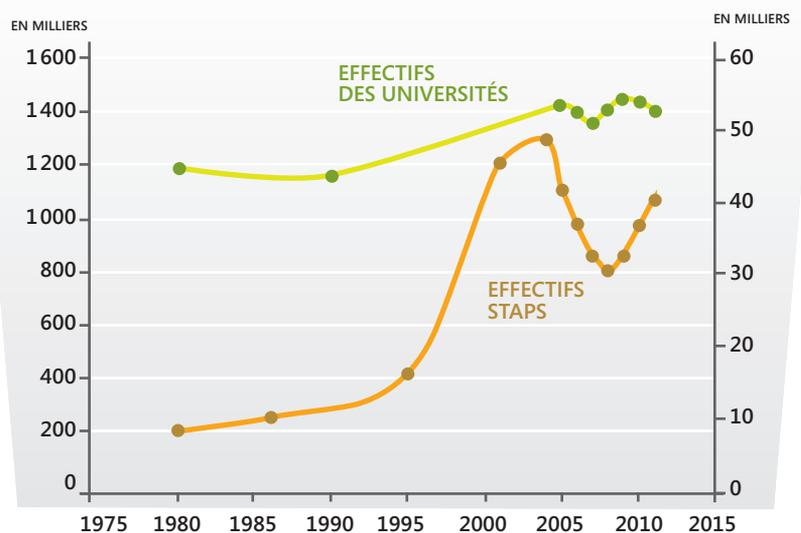
## LES ÉTUDIANTS STAPS : DES VARIATIONS D'EFFECTIFS TRÈS IMPORTANTES ET SPÉCIFIQUES

### ► Des variations très fortes d'effectifs sur les 30 dernières années

Si actuellement 40330 étudiants<sup>7</sup> sont inscrits en STAPS, les variations au sein de la filière sont très rapides et semblent fluctuer suivant des facteurs spécifiques difficilement explicables. Cette particularité reste l'une des sources de tensions et de débats autour des capacités d'insertion professionnelle des étudiants en STAPS.

Avec le recul d'une trentaine d'années, nous observons une explosion démographique du nombre d'étudiants au cours des années 1990. Cette progression est due, d'un point de vue général, à la démocratisation de l'enseignement supérieur et plus particulièrement en STAPS, à la combinaison d'un engouement pour les métiers du sport et de la suppression du concours d'entrée. Dès lors, les effectifs nationaux de la filière ont atteint un pic de près de 50000 en 2004. Par la suite, on assiste à un reflux qui a ramené, en l'espace de quatre ans, ce chiffre aux environs de 30000 (soit une perte de 40 % des

► **Figure 2 : Les étudiants en STAPS au regard des effectifs universitaires**



**Fig. 2 - Lecture :** même si un fléchissement semble apparaître au même moment sur les deux courbes, il n'en demeure pas moins que son ampleur est sans comparaison. Entre 2005 et 2007, les effectifs des universités ont diminué de 58 000 étudiants (soit 4%) alors qu'en STAPS, la chute des effectifs estudiantins est de 40%.

6) Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) découlent de la loi de programme de la recherche du 18 avril 2006 (loi n° 2006-450). En 2012, on dénombre 23 PRES qui ont pour objectif de renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français.

7) Effectif en Licence Master Doctorat, hors Diplôme Universitaire (DU). Le périmètre du CAFEMAS intègre l'ILEPS Cergy-Pontoise, l'IFEPSA Angers, l'ENS Cachan, l'Université de Nouvelle Calédonie et le grand établissement « Université de Lorraine ». Si on ajoute les Masters du champ des APS hors STAPS, l'effectif monte à 40475 étudiants. A titre de comparaison, on dénombre 1400387 étudiants inscrits à l'université en 2012 et 2347807 dans l'enseignement supérieur (source: RERS édition 2012). Dans un souci de cohérence, nous avons uniquement retenu les effectifs inscrits à l'université afin de les comparer avec ceux des STAPS. Ces derniers représentent ainsi à peine 3 % de ces effectifs.

effectifs) pour remonter à 40000 dans le même intervalle de temps.

Encore aujourd'hui, les conséquences directes de cette fluctuation se manifestent par un effet d'onde sur les effectifs. Par exemple, si le nombre d'étudiants en première année est en pleine croissance (+9,7 % en 2012) celui de Master 2 poursuit une diminution (-10,5 % en 2012).

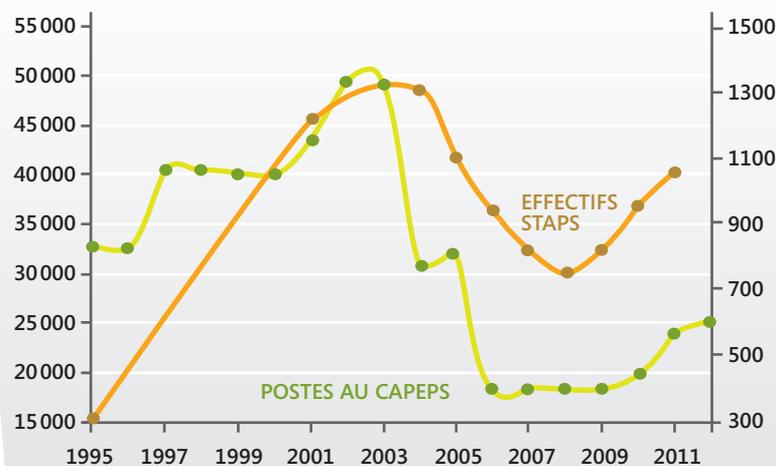
L'une des explications semble être la focalisation historique et persistante de l'opinion publique qui associe spontanément la filière STAPS au CAPEPS<sup>8</sup>. En d'autres termes, cette corrélation marque la prégnance du professorat d'EPS comme débouché unique en STAPS. Considérée à l'aune du seul nombre de postes au concours, (passant de 1330 à 400 entre 2003 et 2006 pour un effectif global supérieur à 40000 étudiants), la filière fut

alors perçue comme une « voie de garage » et les futurs étudiants s'en sont détournés.

Un peu plus tard en 2005, les enquêtes générationnelles du CEREQ<sup>9</sup> ont indiqué des taux d'insertion professionnelle très élevés (85,2 % d'emploi après six mois). Elles ont donc certainement participé à l'inversion de cette tendance mais, à l'heure actuelle, aucun travail ne permet d'établir un tel lien.

Nous pouvons enfin remarquer que ces variations ne sont pas strictement corrélées à l'évolution générale du nombre d'étudiants. Il s'agit donc d'un effet spécifique à la filière. En effet, si les variations peuvent trouver quelques similitudes, leur ampleur en STAPS est sans commune mesure avec l'ensemble des étudiants inscrits en France.

### ► Figure 3 : Évolution des effectifs STAPS au regard du nombre de postes au CAPEPS



**Fig.3 - Lecture :** Même si les échelles de grandeur sont différentes, on s'aperçoit que les évolutions des effectifs en STAPS semblent réagir très rapidement (dès l'année suivante) aux évolutions du nombre de postes au CAPEPS, notamment durant les années 2003-2004. La population étudiante est également très réactive au taux de réussite au CAPEPS, car, à partir de 2008 et 2009, l'effectif commence à remonter : la cause n'est pas ici le nombre de postes au CAPEPS, mais plutôt la réussite des candidats, atteignant son pic en 2012 avec 48% de réussite.



© Fotolia

### ► Une filière à dominante masculine

Pour l'année 2011-2012, le taux de féminisation en STAPS s'élève à 30,4 % des étudiants. La répartition par sexe ainsi constatée marque un déséquilibre important dans la filière puisque les femmes représentent plus de la moitié de la population universitaire. Notons toutefois que seul le domaine des « Sciences fondamentales et application » a un taux plus faible que la filière étudiée. La proportion féminine identifiée en STAPS est à mettre en comparaison avec l'effectif des salariées de la branche sport atteignant 42 %. Ce taux diminue encore si l'on considère uniquement les salariées exerçant dans l'encadrement des pratiques sportives.

### ► Une filière très spécifique dans le champ universitaire

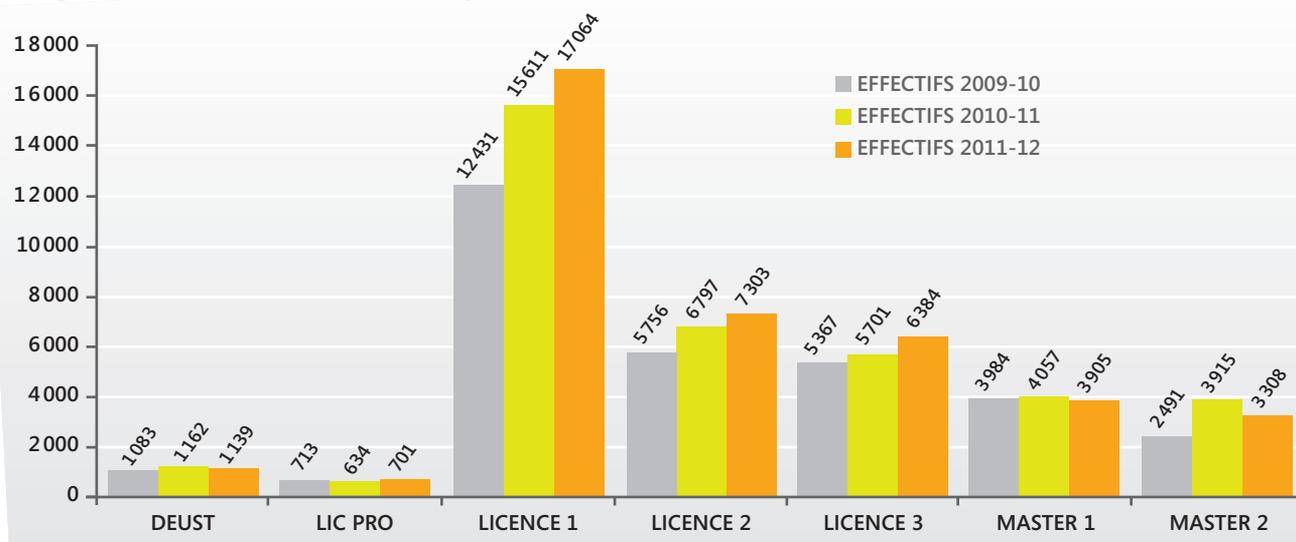
La temporalité des données sur les étudiants, nous a permis d'analyser finement cette population, tant sur le plan global que sur ses spécialités académiques et options afin d'améliorer l'adéquation « formation-emploi » au regard des autres formations du champ sportif.

Même si l'entrée en STAPS reste ouverte à tous au titre de la loi de 1984<sup>10</sup> et qu'il n'existe plus de concours d'entrée depuis 1995<sup>11</sup>, le taux d'évaporation des étudiants entre les deux premières années reste très important.

En effet, les variations d'effectifs de L1 à L2 observées en STAPS entre septembre 2009 et septembre 2010 (54 %) et celles de l'année suivante (47 %), restent malgré tout supérieures à la moyenne nationale des nouveaux bacheliers poursuivant en L2 (43,1 %) <sup>12</sup>.

Dès lors, « dans un système universitaire qui n'est plus sélectif à l'entrée, la première année joue, de facto, le rôle de sélection et l'enjeu aujourd'hui n'est plus d'entrer dans les UFR STAPS mais d'y rester » <sup>13</sup>.

► **Figure 4 : La filière STAPS : une première année très sélective ?**



**Fig.4 - Lecture :** Les effectifs de première année de Licence en septembre 2009 sont de 12 431 et atteignent 17 064 à la rentrée 2011. Pour analyser cette évolution, il faut suivre une cohorte d'étudiants. Ainsi, les 12 431 étudiants recensés en 2009 ne sont plus que 6 797 en deuxième année de Licence (rentrée 2010) et se stabilisent à 6 384 en L3 l'année suivante.

## UN PHÉNOMÈNE D'ÉVAPORATION PASSÉ À LA LOUPE

Même si l'observation précédente tend à montrer que le passage de L1 à L2 des STAPS est sensiblement supérieur à la moyenne nationale des bacheliers poursuivant en L2, il nous semble important d'éclaircir ce phénomène d'évaporation à travers trois types de données :

### A- Le taux de non réinscription à l'université après la première année

La comparaison du taux de non réinscription au regard des autres disciplines universitaires s'avère pertinent pour caractériser la filière STAPS. En effet, pour l'année universitaire 2010-2011, celui-ci est de 29,7 % en STAPS (soit 4 636 étudiants sur une promotion de 15 611) là où il est de 38,1 % en « Administration Economique et Sociale », de 36,9 % en « Lettres-arts et sciences du langage » ou encore de 37 % en « Langues ». Les étudiants de STAPS semblent donc abandonner moins qu'ailleurs.

### B- Le taux de réorientation

Après la première année, lorsque les étudiants ne poursuivent pas leur cursus STAPS, seuls 6,3 % d'entre eux (936 sur 15 611) se réorientent vers une autre discipline universitaire. Ce taux est le plus faible à l'université avec les étudiants d'IUT. D'autre part, le choix de la filière STAPS pour 64 % des étudiants (moyenne nationale à 47 %) correspond à leur projet professionnel et seulement 12 % (contre 25 % au niveau national)

se sont inscrits par défaut. Le choix des STAPS semble ainsi être l'unique possibilité d'études à l'université et l'échec est synonyme d'abandon ou de non réorientation au sein de l'institution. Ce constat est renforcé par une tendance à s'inscrire en STAPS pour d'autres visées. C'est le cas d'étudiants qui viennent uniquement en première année pour ensuite tenter d'intégrer une école de kinésithérapie par des quotas d'entrée qui leur sont réservés. Nous observons également quelques situations plus localisées comme à Toulouse où 11 % des primo-entrants déclarent vouloir s'orienter vers le concours de sapeur-pompier. Enfin, l'idée reçue d'être en STAPS pour « faire du sport » prévaut encore pour un bon nombre de primo entrants, ce qui les met souvent en situation d'échec.

### C- Les séries de baccalauréat des entrants

En 2010-2011, seul 63 % des entrants en première année en STAPS proviennent d'un baccalauréat général contre 73 % à l'université. Ces chiffres placent ainsi la filière comme l'une des plus « chargée » en étudiants issus d'un baccalauréat technologique (27,6 %) et professionnel (8,2 % pour une moyenne de 4,2 % à l'université, seule la filière AES connaît un effectif plus élevé). Cette particularité pose donc des problèmes d'enseignement vis-à-vis des contenus scientifiques (seulement 36,4 % de Bac S) comme la biomécanique, l'anatomie, la physiologie ou les sciences humaines. C'est une source déterminante d'échec expliquant en partie les problématiques d'évaporation.

8) Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive.

9) Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications, 2005, « Étude sur l'insertion professionnelle des diplômés en Staps ».

10) La loi Savary donne droit, à tout bachelier, de s'inscrire dans la filière universitaire de son choix.

11) L'accès à la première année de DEUG STAPS était alors soumis à une procédure de sélection limitant ainsi les entrants à une centaine d'étudiants. Les UFR STAPS se sont vues, au nom de la loi Savary, dans l'obligation d'accueillir tous les étudiants qui en faisaient la demande à la suite de plusieurs recours devant les tribunaux administratifs. (Source: Note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale n° 39-2001 : « Les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) »).

12) Source PAP (Programme Annuel de Performance) et RAP (Rapport Annuel de Performance) du MESR.

13) Dorvielle et Fleuriel, 2005 « LES ETUDIANTS DE STAPS: Etudiants à part entière ou étudiants entièrement à part ? » in Questions de pédagogie dans l'enseignement supérieur. Nouveaux contextes, nouvelles compétences. Troisième colloque, Ecole centrale de Lille, 1-3 juin 2005, pp. 334-337.

► **La filière STAPS possède ainsi quelques caractéristiques spécifiques**

Les étudiants qui entrent en STAPS possèdent ainsi un profil académique assez spécifique. Hormis quelques cas particuliers tels que les « candidats-kiné », l'engagement au sein de la filière semble assez fort. Par contre, l'échec est souvent synonyme de sortie du système universitaire. Ce constat atteste d'une spécificité marquée par des perspectives à rechercher une réorientation interne.

**UNE FILIÈRE ACADÉMIQUE DIVERSIFIÉE**

Si la filière STAPS s'est historiquement constituée pour répondre aux besoins de formation des enseignants d'Éducation Physique et Sportive, elle a dû subir, au cours des années 1990, une profonde mutation concernant l'orientation professionnelle de ses étudiants. De ce fait, la filière s'est diversifiée en cinq spécialités académiques élargissant ainsi l'éventail des diplômes et des débouchés professionnels possibles. Notons également que le DEUG STAPS (Bac +2) peut encore être délivré à la demande de l'étudiant et ce, à titre transitoire

au sein du dispositif LMD. Ce diplôme permet l'obtention d'une carte professionnelle. Cependant, aucune statistique du SIES relative à la délivrance de ce diplôme n'est disponible.

**1 - Éducation et Motricité**

Cette spécialité autrefois très majoritaire en nombre d'étudiants ne représente plus que 34 % des effectifs inscrits en troisième année de Licence. Cette proportion se traduit, en 2010, par 1354 diplômés en licence Education et Motricité. Ils se dirigent majoritairement vers un Master enseignement pour préparer le concours au professorat d'EPS ou vers un Master recherche lorsqu'ils restent en STAPS.

La spécialité « Éducation et Motricité » conduit également une partie des étudiants à se diriger vers les concours de la Fonction Publique en lien avec l'éducation comme celui des professeurs des Ecoles, des Conseillers Principaux d'Éducation ou plus spécifiquement celui des professeurs d'EPS de la ville de Paris mais aussi, vers les concours de la filière sportive de la Fonction Publique Territoriale.

Presque toutes les universités proposant une formation en STAPS préparent à cette spécialité. Il est à noter que, depuis septembre 2010, la Masterisation de la formation des enseignants

► **Figure 5 : Synthèse des trois dernières années des effectifs et diplômés en STAPS : la filière dite « académique »**

	2009-2010				2010-2011				2011-2012			
	EFFECTIFS	GLOBAL	DIPLÔMÉS	Nb sites	EFFECTIFS	GLOBAL	DIPLÔMÉS ESTIMATION*	Nb sites	EFFECTIFS	GLOBAL	DIPLÔMÉS ESTIMATION*	Nb sites
LICENCE 1	12431	12431			15611	15611			17124	17124		
LICENCE 2	5756	5756			6797	6797			7369	7369		
LICENCE 3	EDUCATION & MOTRICITE	5367	1354	46**	1866	5701	1381	48**	2174	6460	1609	47**
	ENTRAÎNEMENT SPORTIF		859	35	1427		942	35	1593		1051	31
	APAS		1081	29	1245		1021	36	1369		1123	30
	MANAGEMENT		1094	30	1082		747	32	1235		852	28
	ERGONOMIE		69	4	81		60	4	89		66	4
MASTER 1	3984	6475	73	73	4057	7972	104	104	3905	7213	100	
MASTER 2	2491		145	145	3915		160	160	3308		2580	155
DOCTORAT	492	492			484	484			469	469		
TOTAL (SANS LES DU)	30521		5846		36565		7204*		38635		7281*	

ANNÉE 2010,  
3903 DIPLÔMÉS EN LICENCE STAPS

ANNÉE 2012, ESTIMATION\*  
DE 4701 DIPLÔMÉS EN LICENCE STAPS

**Fig.5**

\* Au moment de la rédaction de l'article, nous ne sommes pas en mesure de fournir les chiffres exacts du nombre de diplômés 2011 et 2012. Nous avons effectué ici une estimation en fonction du pourcentage de réussite des années antérieures.

\*\* Sur le tableau, on peut voir un nombre de formations qui diffère selon les années, pour la Licence Éducation et Motricité (E&M). Voici le détail pour chaque année universitaire :

• En 2009-2010 : 48 STAPS proposent des Licences « E&M ». L'ILEPS de Cergy-Pontoise et l'IFEPSA d'Angers n'apparaissent pas dans le tableau.

• En 2010-11 : L'ensemble des 48 Licences « E&M » est pris en compte.

• En 2011-12 : Le grand établissement « Université de Lorraine » est issu de la fusion des universités de Metz, Nancy 1, Nancy 2 et de l'INPL. Il regroupe entre autre le STAPS de Metz et Nancy 1. Ainsi, 47 Licences « E&M » sont répertoriées.

pèse fortement sur la démographie des Masters (1565 étudiants sur les 7213 sont en Master enseignement soit 22 %).

## 2 - Entraînement Sportif

Cette spécialité vise l'accès à l'ensemble des métiers liés à l'optimisation de la performance sportive. Elle représente un quart des effectifs de la troisième année de Licence, soit 1427 étudiants répartis sur 35 universités. En 2010, environ 950 étudiants ont été diplômés. Le taux de réussite qui en découle (soit 66 %) est le plus faible de la filière STAPS (environ 80 % de réussite en moyenne dans les autres spécialités).

La Licence « Entraînement Sportif » pose des problématiques spécifiques. Si elle participe au processus d'accès à l'ensemble des métiers de l'entraînement sportif et de la préparation physique, ces derniers se réfèrent à certaines disciplines sportives, que ce soit pour des raisons de compétences techniques, mais également pour des raisons réglementaires puisque l'accès aux métiers du sport est soumis à une obligation de qualification dictée par l'article L 212-1 du Code du sport.

La spécificité de la Licence « Entraînement Sportif » est donc très marquée. Pour obtenir une carte professionnelle, autre que celle ouverte par le DEUG<sup>14</sup> en fin de L2, et donc un accès possible à l'emploi dans le champ de l'encadrement de différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel, le diplômé doit disposer, outre sa licence, d'un supplément au diplôme indiquant au chapitre 6-1, la ou les disciplines au sein desquelles les compétences à l'entraînement sont attestées. Voici la liste des disciplines (Figure 6 ci-dessous) réglementairement retenues pour être mentionnées dans le supplément au diplôme.

Nous ne disposons pas à ce jour de données statistiques concernant les disciplines sportives mentionnées dans les suppléments au diplôme délivrés. Une étude complémentaire permettrait de préciser ce point et faire apparaître la spécialité sportive des diplômés.

### L'encadrement sportif rémunéré est régi par la loi.

Ainsi, le Code du sport prévoit que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification » (Art. L.212-1 du Code du sport). Pour que ces certifications permettent à leur titulaire l'exercice de la profession, elles doivent remplir une double condition :

- être enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP);
- être inscrites, assorties de leurs conditions d'exercice, sur une liste fixée par arrêté.

Toutefois, lorsque l'activité s'exerce dans un « environnement spécifique », elle implique le respect de mesures de sécurité particulières. Dès lors, seule la détention d'un diplôme spécifique, délivré par le ministère en charge des sports, permet son exercice. Les activités ainsi visées sont :

- la plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée;
- le canoë-kayak et des disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2;
- la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri;
- l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et « terrains d'aventure », déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en « via ferrata » ;
- Quelle que soit la zone d'évolution du canyonisme; du parachutisme; du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées; de la spéléologie; du surf de mer; du vol libre, à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat.

Par ailleurs, si aujourd'hui près des trois quarts des universités délivrent des suppléments au diplôme, certains de ces documents ne sont pas convenablement renseignés ou portent sur des disciplines ne figurant pas sur la liste des disciplines réglementairement retenues. Cette situation peut constituer un frein à la délivrance des cartes professionnelles. Ces contraintes de rédaction conforme du supplément au diplôme et d'identification disciplinaire pèsent actuellement sur la visibilité de l'insertion professionnelle

► **Figure 6: Les 33 disciplines donnant lieu à un « supplément au diplôme »**

1 AÉROBIC	12 FOOTBALL	23 PELOTE BASQUE
2 ATHLÉTISME	13 GYMNASTIQUE FÉMININE	24 RUGBY
3 BADMINTON	14 GYMNASTIQUE MASCULINE	25 TENNIS
4 BASKETBALL	15 GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	26 TENNIS DE TABLE
5 BOXE ANGLAISE	16 HALTÉROPHILIE, MUSCULATION ET FORCE ATHLÉTIQUE	27 TIR À L'ARC
6 BOXE FRANÇAISE	17 HANDBALL	28 TRAMPOLINE
7 CANOË-KAYAK	18 HOCKEY SUR GLACE	29 TRIATHLON
8 COURSE D'ORIENTATION	19 JUDO	30 TUMBLING
9 CYCLISME ROUTE	20 LUTTE	31 VOILE
10 ESCALADE	21 NATATION	32 VOLLEY-BALL
11 ESCRIME	22 PATINAGE ARTISTIQUE	33 VTT

14) DEUG "Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : animateur-technicien des activités physiques pour tous" : Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir, pour toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des pratiques compétitives.

des diplômés. Elles participent à l'orientation de ces derniers vers l'inscription à un diplôme disciplinaire proposé par le ministère en charge des sports. Celui-ci a rénové la filière des Brevets d'État d'Éducateur Sportif (BEES) au profit d'une architecture complète de diplômes professionnels, dédiés à l'entraînement à partir du niveau 2 de la grille de qualification (Diplômes d'État - DE, et Diplômes d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - DES JEPS).

### 3 - L'Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)

21 % des étudiants de troisième année, soit 1 369 étudiants, sont inscrits dans cette spécialité. Historiquement constituée autour du handicap, elle se diversifie actuellement sur des questions plus larges comme la santé, le vieillissement, l'obésité, les maladies métaboliques, etc.

Le fort développement de la demande d'encadrement des activités physiques à des fins de santé impose désormais de mieux connaître les débouchés réels et les positionnements en termes d'insertion.

### 4 - Le Management du Sport

D'une importance numérique comparable à celle de « l'Entraînement Sportif », la spécialité « Management du Sport » possède des caractéristiques spécifiques qui la mettent souvent en concurrence avec des diplômes externes au STAPS. Du point de vue de la relation « formation-emploi », la réussite de cette spécialité réside donc très souvent dans la qualité des stages et des diverses expériences constituant le curriculum vitae des diplômés au moment de leur insertion professionnelle.

### 5 - L'Ergonomie et la Performance Motrice

Cette spécialité reste très marginale puisqu'elle ne représente que 1 % des étudiants de troisième année (69 étudiants pour 51 diplômés en 2009-2010). Elle devient plus significative au niveau Master.

#### ► Une filière qui n'est pas unique sur le créneau des métiers du sport

La filière STAPS n'est pas la seule, au sein des dispositifs de l'enseignement supérieur public et privé, à proposer des formations et des certifications visant des métiers liés aux activités physiques et sportives.

Nous pouvons noter la présence d'une trentaine de diplômes issus de différents dispositifs de formation et de certification. Ces dispositifs visent différentes sphères professionnelles comme celle du management, du commerce ou du droit, différents publics tels que les sportifs de haut niveau ou encore différents niveaux, allant de la Licence Professionnelle jusqu'au Master. On dénombre par exemple :

- Dix Masters en management du sport dont les plus réputés figurent souvent en haut des palmarès des « guides des meilleurs Masters ».
- Cinq Master of Business Administration (MBA).
- Cinq bachelors.
- Quatre Masters en droit du sport.
- Trois Licences Professionnelles.
- Des mastères spécialisés et des diplômes européens.

Leur inventaire exhaustif reste délicat car les dénominations et les centres supports sont très différents. De même, la part du sport en tant que support d'enseignement reste relativement variable d'une certification ou d'une formation à une autre. Cependant, notons qu'un certain nombre d'étudiants s'orientent après la Licence ou la première année de Master vers ces établissements et ces diplômes. Ils constituent ainsi un effectif qui ne poursuit pas dans la filière STAPS mais qui, pour autant, n'est pas sur le marché du travail.

#### ► Quelques éléments concernant la relation " formation-emploi "

Si nous voulons examiner le plus finement possible la relation entre l'insertion professionnelle et les dispositifs de formation et de certification, nous devons prendre en compte les effectifs des diplômés par spécialité et par niveau de qualification. De ce point de vue, les différences de problématiques d'insertion sont importantes entre spécialités.

Nous illustrerons nos propos en nous focalisant sur deux des cinq spécialités évoquées précédemment : « l'Éducation et Motricité », et « l'Entraînement Sportif » tant elles sont souvent citées en référence dans plusieurs analyses. Les spécialités « Activités Physiques Adaptées et Santé », « Management du Sport » et « Ergonomie et Performance Motrice » ne seront pas développées dans ce dossier.

#### La spécialité « Éducation et Motricité »

Il existe deux insertions professionnelles majeures pour cette spécialité, à savoir le passage du CAPEPS (professeur EPS) et celui du concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE).

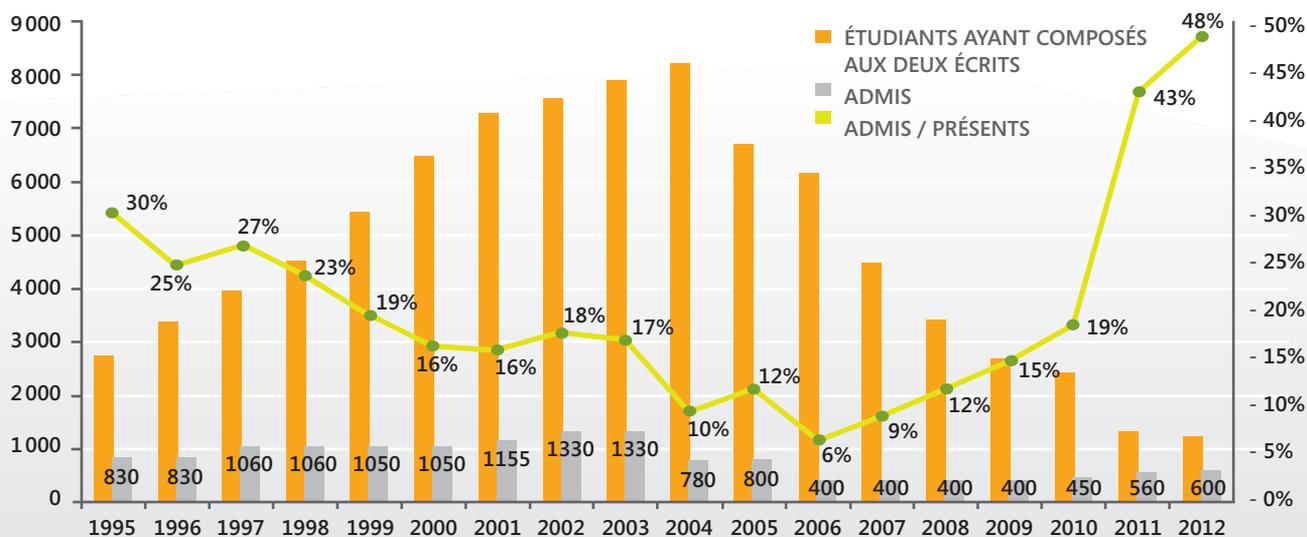
L'analyse du graphique de la figure 7 montre un paradoxe très important. En effet, la perception persistante d'une extrême difficulté du concours combinée à la celle d'un métier exercé devant des publics de plus en plus difficile se sont traduites par une forte désaffection des candidats au CAPEPS. De ce fait, on assiste actuellement à une remontée mécanique extrêmement importante du taux de réussite.

Cette spécialité est donc redevenue très attractive y compris en tenant compte de la Masterisation des métiers de l'enseignement et sans même considérer les étudiants STAPS qui réussissent le CRPE.

#### La spécialité « Entraînement Sportif »

Il est souvent difficile d'envisager spécifiquement la problématique de l'entraînement

► **Figure 7 : Rapport entre étudiants présents et admis au CAPEPS.**



**Fig.7 - Lecture :** En 2004, 8 205 candidats se présentent aux 2 écrits du CAPEPS (sur 9 145 inscrits) pour 780 postes. Le % de réussite est inférieur à 10%. En 2012, 1 240 candidats composent aux 2 écrits et 600 seront reçus : 48% de réussite.

car elle s'intègre, en tant que formation initiale, dans celle de l'encadrement des pratiquants, se rapportant majoritairement aux « éducateurs sportifs »<sup>15</sup> et donc à l'insertion au sein d'un secteur possédant des spécificités très fortes qu'il convient ici de prendre en compte. Ces métiers sont considérés comme émergents car ils se placent dans un environnement général souvent marqué par le bénévolat. En d'autres termes, cela signifie que les entreprises employeuses sont de très petite taille, 41 % d'entre elles n'ont qu'un salarié et 9 % en ont plus de dix<sup>16</sup>. Plus de neuf entreprises sur dix sont des associations au sein desquelles l'emploi reste très partiel et souvent saisonnier. Par exemple, deux tiers des salariés sont à temps partiel et 41 % d'entre eux effectuent moins de trois heures par semaine. Enfin, le Contrat à Durée Déterminée représente 44 % de l'emploi. Le centre de gravité de l'emploi reste donc bas, au niveau 4 de qualification, avec des fonctions cadres qui restent souvent l'apanage de dirigeants bénévoles.

Ces métiers sont ensuite très marqués par la technicité sportive et nécessitent un niveau de pratique personnelle ainsi que des expériences d'encadrement préalables à l'entrée en formation. Plus de 90 % des entreprises sont des clubs affiliés à une fédération sportive qui proposent de l'encadrement mono disciplinaire. L'emploi vient donc généralement sanctionner un parcours déjà existant dans le champ. Par conséquent, la formation n'est pas l'unique préalable à l'emploi. La discipline sportive reste souvent le niveau pertinent d'analyse de la

relation « formation-emploi » dans le secteur sport.

Enfin la référence des professionnels du secteur reste historiquement constituée autour des Brevets d'État d'Éducateur Sportif disciplinaires.

Au regard de ces spécificités, la spécialité « Entraînement Sportif » reste donc une filière de formation initiale. Elle est également le plus souvent constituée comme une voie académique qui mène davantage vers le Master que vers l'insertion à l'issue de la Licence elle-même.

Elle est également marquée par le phénomène de double certification (une Licence suivie d'un BEES ou d'un DE JEPS), créant alors de grandes difficultés pour discerner exactement le diplôme responsable de l'insertion ainsi que le niveau exact de qualification pour exercer.

La spécialité « Entraînement Sportif », tout du moins dans sa composante académique, reste donc spécifique lorsqu'il s'agit d'accéder aux métiers de l'entraînement sportif. Ainsi, il y a un certain paradoxe de l'analyse de l'insertion. Si nous considérons le rapport au métier d'entraîneur sportif de niveau 2, la filière est souvent décalée avec l'exercice direct du métier tel qu'il est décrit par les professionnels. Si nous élargissons le regard vers un ensemble plus vaste de métiers et de niveaux de qualification plus faibles, la filière STAPS reste un passage largement emprunté par beaucoup d'acteurs du sport.

15) Un éducateur sportif (terme générique qui englobe indifféremment un coach, un moniteur, etc.) est un professionnel polyvalent qui participe à une mission éducative. Il intervient auprès de tous les publics (enfants, jeunes, seniors, handicapés, etc.) à des fins de découverte d'une pratique sportive ou de perfectionnement dans une discipline ou une activité considérée. Est considéré comme éducateur sportif le titulaire d'une carte professionnelle ou d'une attestation de stagiaire délivrées au titre du Code du sport (Article L.212-1, R.212-85 à R.212-87). La liste des certifications (diplômes et titres délivrés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et celui des sports, titres à finalité professionnelle, certificat de qualification délivrés par les branches professionnelles, diplômes délivrés par le ministère chargé de la santé) ouvrant ce droit apparaît dans l'annexe II-1 de l'article L.212-1 du Code du sport\* (Source MSJEPVA).

16) Etude Ithaque 2010.

# LES DOSSIERS DU CAFEMAS

## Les formations professionnelles universitaires en STAPS

Les difficultés d'interprétation décrites ci-dessus sont bien moindres quand il s'agit des formations directement professionnelles. Si l'Université doit permettre l'accès à l'emploi, nous distinguons des formations plus académiques (Licence-Master-Doctorat) et des formations professionnelles telles que les DEUST (Diplôme d'Études Universitaires des Scientifiques et Techniques) ou les Licences Professionnelles.

Dans ce domaine et compte tenu des spécificités déjà énoncées du secteur, il est paradoxal de constater que la filière STAPS n'utilise que très peu ces possibilités. Pourtant, ces dernières donnent d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle.

En 2011-2012, les 701 étudiants de Licence Professionnelle ne représentent que 9,8 % des étudiants de troisième année de Licence. De la

même manière, les 550 étudiants de deuxième année de DEUST ne reflètent que 7 % des effectifs de seconde année de Licence. Il faut probablement y voir une réticence des universités qui ne sont pas là sur une mission traditionnelle et valorisée, malgré les très bonnes insertions à l'issue de ces parcours.

## Les DEUST

Formation en deux années à partir du baccalauréat, les DEUST sont inscrits au RNCP<sup>17</sup> ainsi qu'au Code du sport. De ce fait, ils permettent l'obtention d'une carte professionnelle. L'entrée y est très sélective car le nombre de demandes est nettement supérieur aux possibilités offertes par les universités.

Six appellations distinctes composent actuellement cette offre.

- DEUST des « métiers de la forme »
- DEUST « animation gestion des activités physiques, sportives ou culturelles »

► **Figure 8 : Tableau de synthèse des effectifs et des diplômés dans les formations professionnelles STAPS**

	2009-2010				2010-2011				2011-2012			
	EFFECTIFS	GLOBAL	DIPLOMÉS	Nb formations	EFFECTIFS	GLOBAL	DIPLOMÉS ESTIMATION**	Nb formations	EFFECTIFS	GLOBAL	DIPLOMÉS ESTIMATION**	Nb formations
<b>DEUST 1</b>	599	599		21	649	649		22	589	589		21
AGAPSC	248	484	196	10	282	513	223	11	318	550	251	10
METIERS DE LA FORME	98		80	5	95		78	5	92		75	5
ANIMATION ET COMM. DES SERVICES SPORTIFS	73		65	2	69		61	2	63		56	2
PGAPSL	20		17	2	28		24	2	39		33	2
PERSONNES EN DIFFICULTÉ OU EX-CLUES	21		16	1	22		17	1	20		15	1
TROUBLE PSYCHIQUE	24		16	1	17		11	1	18		12	1
<b>LICENCE PRO</b>												
GDOSSL	286	713	207	11	229	634	165	12	230	701	166	13
AGOAPS	114		81	8	136		97	9	140		99	8
DVP SOCIAL ET MEDIATION PAR LE SPORT	84		70	5	82		68	5	84		70	5
TOURISME ET LOISIRS SPORTIFS	88		82	5	55		51	3	80		74	4
METIERS DE LA FORME	53		46	4	58		50	4	52		45	4
VIEILLISSEMENT - APAS	38		38	4	34		34	3	49		49	3
AUTRES	50		47	2	40		38	2	66		63	2
<b>TOTAL (SANS LES DU)</b>	<b>1796</b>			<b>961</b>			<b>1796</b>		<b>917*</b>			<b>1840</b>

EN 2010 : 390 DIPLOMÉS EN DEUST

EN 2012 : ESTIMATION\* DE 442 DIPLOMÉS EN DEUST

EN 2010 : 571 DIPLOMÉS EN LP

EN 2012 : ESTIMATION\* DE 566 DIPLOMÉS EN LP

\* Au moment de la rédaction de l'article, nous ne sommes pas en mesure de fournir les chiffres exacts du nombre de diplômés 2011 et 2012. Nous avons effectué ici une estimation en fonction du pourcentage de réussite des années antérieures.

- DEUST « pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors »
- DEUST « activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques »
- DEUST « animation et commercialisation des services sportifs »
- DEUST « activités physiques et sportives : inadaptations sociales »

Si on distingue plusieurs appellations, le DEUST AGAPSC représente à lui seul environ 60 % des effectifs de DEUST. Il est proposé par onze universités sur des profils très souvent liés aux sports de nature ou à des spécificités territoriales. La double compétence (en encadrement et en administration et gestion de structures) correspond bien aux différentes observations liées à la demande des entreprises.

### Les Licences Professionnelles

La Licence Professionnelle est un dispositif créé par l'arrêté du 17 novembre 1999. Elle correspond à une année de formation située après deux années de Licence, ou d'un DUT, d'un DEUST ou d'un BTS. L'entrée dans cette troisième année y est sélective et la création des Licences Professionnelles s'opère en lien avec les milieux professionnels.

Six appellations de Licences Professionnelles sont utilisées en STAPS (deux appellations spécifiques subsistent à l'unité dans deux universités) :

- Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs (GDOSSL)
- Tourisme et loisirs sportifs (TLS)
- Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives (AGOAPS)
- Métiers de la forme
- Vieillesse santé, option vieillissement et activités physiques adaptées
- Développement social et médiation par le sport

Les deux premières citées (GDOSSL et TLS) ne correspondent pas à des compétences d'encadrement des pratiques et ne sont pas inscrites au Code du Sport. Par conséquent, leur obtention ne permet pas la délivrance d'une carte professionnelle.

Les licences GDOSSL et AGOAPS représentent à elles seules plus de la moitié des étudiants de Licence Professionnelle. Douze universités proposent des Licences Professionnelles visant les métiers du Développement et de la Gestion et neuf offrent des formations AGOAPS visant la capacité d'encadrement d'une discipline en plus d'une compétence à la gestion et à l'administration des structures.

Le secteur des activités aquatiques et les sports de nature sont les secteurs d'emplois les plus visés par ces diplômés, notamment en raison de la mise en œuvre de l'arrêté du 15 mars 2010 qui permet directement l'accès au titre de maître nageur-sauveteur (MNS).

Même si ce dispositif est seulement en voie d'implantation, il représente une innovation importante car un même référentiel de compétences est attesté par deux architectures, chacune avec leurs diplômes. Cela pourrait éventuellement servir de piste de réflexion pour d'autres initiatives.

17) Répertoire National des Certifications Professionnelles.

**Par arrêté du 15 mars 2010**, a été créé un certificat de spécialisation « Sauveteage et Sécurité en Milieu Aquatique » (CS SSMA) associé au BP JEPS Spécialité « Activités Aquatiques », ainsi qu'au DE JEPS « Perfectionnement Sportif » et au DES JEPS spécialité « Performance Sportive » ainsi qu'une Unité d'Enseignement « Sauveteage et Sécurité en Milieu Aquatique » (UE SSMA) intégrée au sein de certains diplômes STAPS.

Le CS et l'UE ont été mis en place pour répondre au besoin de MNS identifié dans le secteur, en élargissant les prérogatives d'encadrement des diplômés des activités aquatiques à celles de la surveillance.

Par la suite, le BP JEPS spécialité « Activités Aquatiques et de la Natation » donnant le titre de MNS à ses titulaires a été créé par arrêté du 8 novembre 2010 pour remplacer le BP JEPS spécialité « Activités Aquatiques ». Le référentiel correspondant à ce certificat de spécialisation y a été totalement intégré.

#### Les diplômes STAPS concernés sont :

- le DEUST AGAPSC « Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles », spécialité activités aquatiques
  - la Licence Pro AGOAPS « Animation Gestion et Organisation des Activités Physiques ou Sportives » spécialité activités aquatiques
  - la Licence « Entraînement Sportif », dont l'annexe descriptive au diplôme mentionne les « activités aquatiques et de la natation ».
- Ainsi, les étudiants STAPS ayant validé l'une des 3 certifications ci-dessus et l'UE « Sauveteage et Sécurité en Milieu Aquatique » portent le titre de maître nageur-sauveteur et peuvent obtenir une carte professionnelle.

#### Les diplômes du MSJEPVA concernés sont :

- le BP JEPS spécialité « Activités aquatiques et de la natation »,
- le DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mentions : « natation course » « natation synchronisée » « water polo » « plongeon »,
- le DES JEPS spécialité « performance sportive » mentions : « natation course » « natation synchronisée » « water polo » « plongeon ».

Les titulaires de ces certifications ayant validé le CS « Sauveteage et Sécurité en Milieu Aquatique » portent le titre de maître nageur-sauveteur et peuvent obtenir une carte professionnelle.

► **Figure 9 : Les Masters 2012 du champ des APS (STAPS et hors STAPS), catégorisation CAFEMAS**

MASTERS REGROUPÉS PAR SPÉCIALITÉ	EFFECTIFS	NB FORMATIONS
<b>Enseignement (PRÉPARATION CONCOURS)</b>	926	39
<b>Management</b>	886	32
<b>Santé</b>	563	33
<b>Entraînement</b>	247	14
<b>Ergonomie</b>	230	9
<b>Droit du Sport</b>	178	6
<b>Sciences de la Vie</b>	136	9
<b>Sciences Humaines &amp; Sociales</b>	107	11
<b>Autres</b>	35	2
<b>TOTAL</b>	<b>3 308</b>	<b>155</b>

## LES MASTERS

Nous avons relevé la structure actuelle de l'offre de Masters avant d'analyser plus finement les questions d'insertion professionnelles. Les chiffres généraux du CEREQ de 2005 indiquent des taux d'insertion de 85,2 % d'emploi après six mois<sup>18</sup>. Le tableau ci-dessus vient confirmer que la structure de l'offre Master devient très prégnante pour l'Enseignement et les spécialités relevant de « l'Activité Physique et Santé », du « Management du Sport » et de « l'Ergonomie ». L'analyse de l'insertion en Master pose encore d'autres difficultés vis-à-vis des autres diplômes. En effet, le haut niveau de qualification ouvre des voies d'insertion toujours plus larges, voire périphériques. Il n'existe donc plus véritablement de relation « formation-emploi » qui serait quantitativement déterminable par l'analyse d'un marché.

Enfin, les 116 Masters « hors Enseignement » (2134 étudiants) ouvrent vers des formations doctorales où les horizons professionnels s'orientent vers la recherche et/ou l'enseignement universitaire. Les 469 doctorants en STAPS représentent à peine 1 % des 60563 inscrits en disciplines universitaires générales en 2011-2012.

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La filière STAPS constitue un ensemble à la fois tout à fait spécifique et pourtant peu homogène du point de vue de l'analyse du rapport « formation-emploi ».

Cette filière se retrouve souvent prise entre deux « regards ». D'un côté le regard académique et universitaire, qui privilégie la transversalité, la poursuite d'études, la relation aux autres disciplines et à la recherche. D'un autre côté, le regard d'un secteur professionnel extrêmement spécifique et particulier, qui possède des modes de fonctionnement et de reconnaissance que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Les composantes STAPS ont ainsi un challenge qui va de la recherche universitaire

à la professionnalisation au sein d'un secteur réglementé.

L'analyse ne peut donc s'opérer de façon globale et uniforme. Il faut notamment préciser les travaux sur des unités plus restreintes, parfois difficiles à appréhender par des analyses classiques.

En ce sens, il faut tout d'abord renoncer à une approche qui ne respecte pas les spécificités des spécialités académiques. Les perspectives du management du sport, de l'éducation et motricité et de l'entraînement sportif ne peuvent s'analyser avec les mêmes regards. Nous avons indiqué qu'une analyse des perspectives de la spécialité « Entraînement Sportif » qui ne respecte pas la « granularité » de la discipline sportive est assez vaine. Cette granularité n'a pas de sens en APAS ou en « Éducation et Motricité ».

Il faut ensuite renoncer à la globalisation de tout un secteur sous l'étiquette « métiers du sport ». Le développement de l'activité physique et sportive en France<sup>19</sup> impose de préciser différents sous-secteurs d'emploi, différents métiers ou encore types d'entreprises. Par exemple, les conventions collectives auxquelles adhèrent des entreprises employant des personnes compétentes dans les champs des APS s'élargissent fréquemment. Cela impose aux universités de mieux réfléchir à ce que sont les modes de fonctionnement, les segmentations, les attentes et les représentations de ces mondes professionnels pour analyser les processus d'insertion des diplômés.

Face à ces distinctions, nous comprenons que les questions de l'insertion représentent un challenge encore difficile à appréhender en formation initiale dans le champ des activités physiques et sportives. Ceci est d'autant plus important pour la filière que les caractéristiques des étudiants et de leurs parcours montrent que leur entrée dans la filière STAPS ne possède pas véritablement d'alternative au sein de l'université. C'est également la raison pour laquelle il est déterminant d'analyser les flux et les trajectoires des étudiants jusqu'à la recherche d'emploi. Nous constatons par exemple que les demandes d'entrée sur le marché de l'emploi des étudiants avec une Licence STAPS s'opèrent souvent après un cursus de Master et/ou un échec au CAPEPS. Ce constat crée une situation particulière dans laquelle la Licence n'est pas une visée directe de sortie professionnelle, mais une zone de repli où l'on revient entre un et trois ans plus tard en cas d'échec.

Enfin, l'enjeu de la relation de complémentarité avec le dispositif de certification du MSJEPVA est devenu crucial. Il en va de la lisibilité des dispositifs de formation, des compétences construites mais également d'une adéquation formation emploi qui impose une telle complémentarité à l'échelle de l'offre publique de certification.

18) Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications, 2005, « Etude sur l'insertion professionnelle des diplômés en STAPS ».

19) Pour en savoir plus : STAT-Info. Bulletin de statistiques et d'études. N°11-02. Novembre 2011. « Les principales activités physiques pratiquées en France en 2010 ».



GIP CAFEMAS

9, avenue Pierre-de-Coubertin

75640 Paris Cedex 13

Tél.: 01 58 10 06 56

www.cafemas.fr



Directeur de publication:  
GOUJU Jean-Louis

Rédaction:

Sébastien BUISINE  
Jean-Louis GOUJU  
Nicolas JUILLET

Conception-Réalisation:  
C'Terrible

Photo de couverture:  
Fotolia

ISSN: en cours